

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 484 221

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 08371**

- (54) Valises et ensemble, aérodynamique sur trois faces, de valises formées chacunes d'une seule coque, imperméables, superposables, à fermeture par le fond et qui, vides, se rangent les unes dans les autres.
- (51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 45 C 5/00.
- (22) Date de dépôt..... 15 avril 1980.
- (33) (32) (31) Priorité revendiquée :

- (41) Date de la mise à la disposition du public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 51 du 18-12-1981.

- (71) Déposant : EYMARD Jean-Louis, résidant en France.

- (72) Invention de : Jean-Louis Eymard.

- (73) Titulaire : *Idem* (71)

- (74) Mandataire :

La présente invention concerne les valises utilisées pour le transport d'effets divers à titre privé ou professionnel.

Certaines valises présentent déjà une face aérodynamique, afin de limiter la prise au vent lorsqu'elles sont installées sur le toit d'un véhicule automobile. Mais la face biseautée est située sur la longueur de la valise. Pour utiliser ces valises sur des "barres porte bagages", il ne faut donc espacer les barres que de 40 à 50 cm environ (largeur courante des valises) ce qui limite la portée pour d'autres articles plus longs que l'on peut avoir à transporter. En outre, il est de peu d'intérêt de juxtaposer deux de ces valises déjà existantes, la longueur totale étant limitée à celle de ces barres soit 110 cm environ (55 cm de longueur par valise). Certains modèles prévoient un système de fixation, mais aucun moyen lié à la valise n'empêche les tendeurs ou les sangles de glisser.

Enfin, aucun ensemble de valises actuellement n'offre à la fois la possibilité de présenter une forme aérodynamique sur trois faces, d'autoriser une fixation rapide sans risque que cette fixation ne glisse, de permettre un rangement des valises les unes dans les autres lorsqu'elles sont vides, de superposer les différents modèles en exploitant cette disposition et le procédé d'ouverture par le fond pour rendre impossible la pénétration de la pluie et même de la neige et pour compliquer sensiblement la tâche des voleurs.

25 L'ensemble de valises suivant l'invention présente toutes ces qualités. Toutes les valises de l'ensemble sont de conception absolument identique. Seules leurs dimensions et l'angle du biseau sont variables suivant le modèle. Chaque valise est constituée d'une seule coque rigide et imperméable. Trois des faces latérales de cette coque sont biseautées. La quatrième face latérale est verticale. La face supérieure de la coque est plane à l'exception de quatre proéminences espacées entre elles afin de servir de butoirs aux sangles ou aux tendeurs. Ainsi chaque valise pourra être fixée séparément ou une partie 30 de l'ensemble seulement suivant le besoin. Le bas de cette coque est encastré dans un profilé souple et imperméable qui parcourt donc tout le périmètre de la valise. La forme de ce profilé est conçue pour recevoir le fond de la valise du côté

intérieur. Ce fond rigide et imperméable n'est autre qu'une plaque avec quatre cavités. Deux de ces cavités servent de logement aux serrures et les quatre épousent la forme des butoirs de sangles. Le fond des valises est fixé à la coque 5 par des charnières positionnées à l'intérieur de la valise.

Egalement à l'intérieur, sur la coque sont fixés les deux moraillons qui recevront le pène de leur serrure. Lors de la fixation de l'ensemble de valises sur des "barres porte tout" ou sur une galerie, les profilés souples s'écraseront légère- 10 ment, rendant impossible la pénétration de la pluie ou de la neige. La position des serrures dans la plaque de fond empêche une ouverture trop aisée pour des passants mal intentionnés, puisque les seules serrures accessibles sont celles de la valise du dessous dont le fond ouvrant est coincé entre les 15 barres porte-bagages ou la galerie et la pile de valises se trouvant au dessus. La complémentarité des faces biseautées confère à l'ensemble un aérodynamisme parfait sur trois faces.

La quatrième face verticale permet d'une part de poser les valises à terre verticalement, comme toute valise, puisque 20 cette face est opposée à celle de la poignée ; mais aussi de positionner un deuxième ensemble soit à côté (sur des barres porte-bagages ou sur une galerie) en mettant la longueur des valises dans le sens de la longueur du véhicule, soit l'un derrière l'autre (sur une galerie) en mettant la longueur des 25 valises dans le sens de la largeur du véhicule. Enfin, grâce à ce principe de valises "mono-coque" à trois faces biseautées, toutes les dimensions en longueur et en largeur de la valise de base sont acceptables (en fonction tout de même de la capacité du véhicule porteur). Dès lors que l'on a déterminé ces 30 deux dimensions et l'angle que doit former le biseau par rapport à l'horizontale, toutes les valises pourront se ranger les unes dans les autres si chaque valise a une hauteur hors tout, au plus égale à la hauteur minimum utile de la valise immédiatement plus grande.

35 Les croquis annexés sont pour la figure 1 : Une vue de face d'un ensemble de 3 valises ; pour la figure 2 : La vue de côté de ce même ensemble de 3 valises, avec en pointillés la position d'un autre ensemble identique juxtaposé ; pour la

figure 3 : Une vue de coupe (suivant A - A Figure 1) du système de fermeture par le fond d'une valise de base et de la valise positionnée dessus ; pour la figure 4 : Une vue de coupe (suivant A - A Figure 1) du système de charnière et de 5 profilé qui relie le fond à la coque.

Tel qu'il est représenté Figures 1 et 2, l'ensemble de 3 valises comprend les coques 1 biseautées sur le côté droit, sur le côté gauche et sur la partie face des valises. Ces coques sont surmontées des butoirs de sangles ou tendeurs 2. 10 Chacune des valises est munie d'une poignée 3 et d'un profilé souple 4. Figure 3, nous retrouvons le profilé 4 qui encastre le bas de la coque 1. Ce profilé 4 reçoit le fond 5 du côté intérieur de la valise. Ce fond 5 abrite dans une cavité la serrure 6 dont le pène 7 vient se bloquer dans le moraillon 8 15 qui est fixé sur la coque 1. Dans cette position la valise est fermée et en superposant deux modèles, on se trouve dans la situation du haut de la figure 3. Le profilé 4, s'il s'écrase ou s'écarte va compresser le fond 5 et assurer dans tous les cas l'imperméabilité de la valise. Le pousoir 9 de la serrure 6 20 se trouve encastré dans les butoirs de sangles ou tendeurs 2. Ainsi les valises ne peuvent-elles s'ouvrir seules et ne peuvent-elles être ouvertes sans défaire les fixations et sans retourner la valise. Les risques de vol sont donc considérablement diminués, d'autant que l'utilisateur pourra rendre encore 25 moins discrète l'intervention d'un voleur en tendant entre 2 butoirs de sangles un fil relié à une alarme située à l'intérieur du véhicule. Le voleur éventuel ne pourra alors plus libérer les valises sans déclencher l'alarme. Sur la figure 4, 30 nous retrouvons le profilé 4 dont on a supprimé, sur une longueur égale à celle de la charnière 10, la partie pointillés. Ainsi ce profilé 4 est fixé sur la coque 1 et vient en butée sur le fond 5, tandis que la charnière 10 est fixée du côté intérieur de la valise sur la coque 1 et le fond 5. Cette disposition assure donc également une parfaite isolation du contenu 35 des valises, puisque le profilé 4 lorsqu'il est comprimé, vient s'écraser contre le fond 5. Comme nous l'avons vu ci-dessus, de par leur forme, les valises de l'ensemble s'encastreront les unes dans les autres lors du rangement si elles ont

- 4 -

toujours une hauteur hors tout inférieure à "h" (Fig. 3) de la valise sur laquelle elles sont posées.

L'ensemble de valises peut-être utilisé pour le transport d'objets divers sur le toit d'un véhicule. Il devrait être tout particulièrement apprécié des représentants, des services de dépannages, des services de montages et des vacanciers.

REVENDICATIONS

1. Valises destinées à former un ensemble, caractérisées en ce qu'elles sont chacunes constituées d'une seule coque biseautée sur 3 faces latérales et fermées par une plaque servant de fond qui, par écrasement d'un profilé souple assure l'imperméabilité ou l'étanchéité de la valise. Chacun des différents modèles de valises conformes à la caractéristique ci-dessus, assurant lorsqu'on les superpose la continuité de la ligne aérodynamique de l'ensemble grâce à la complémentarité des 3 faces latérales biseautées.

2. Valises selon la revendication 1, caractérisées par un système de fermeture encastré dans la plaque de fond qui rend donc inaccessible le mécanisme lorsque les valises sont superposées.

3. Valises selon la revendication 2, caractérisées par l'existence à la partie supérieure des coques des valises de 4 butoirs destinés à empêcher le glissement des sangles ou des tendeurs, deux de ces butoirs servant également à bloquer le poussoir d'ouverture de la valise du dessus

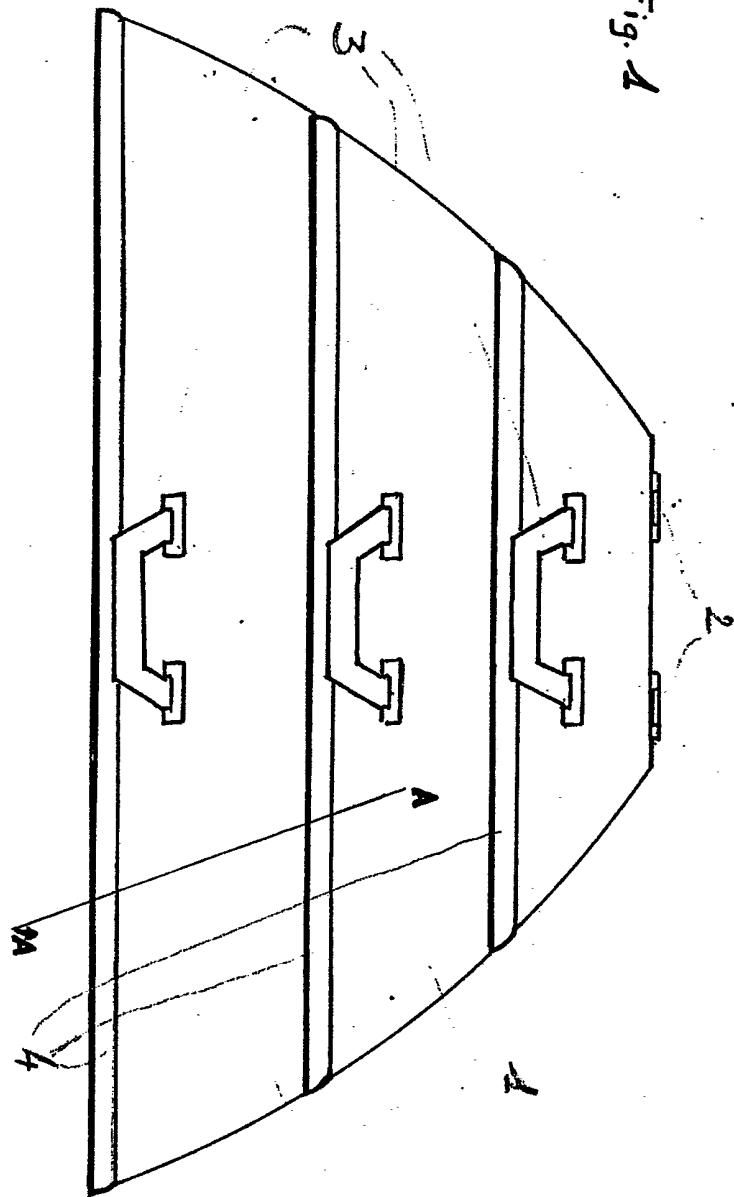
4. Valises selon la revendication 3, caractérisées par le fait que toutes les valises d'un ensemble ont des hauteurs qui leur permettent de s'encastre^r les unes dans les autres lorsqu'elles sont vides.

5. Valises selon la revendication 4, caractérisées en ce que les charnières sont situées à l'intérieur de ces valises.

2484221

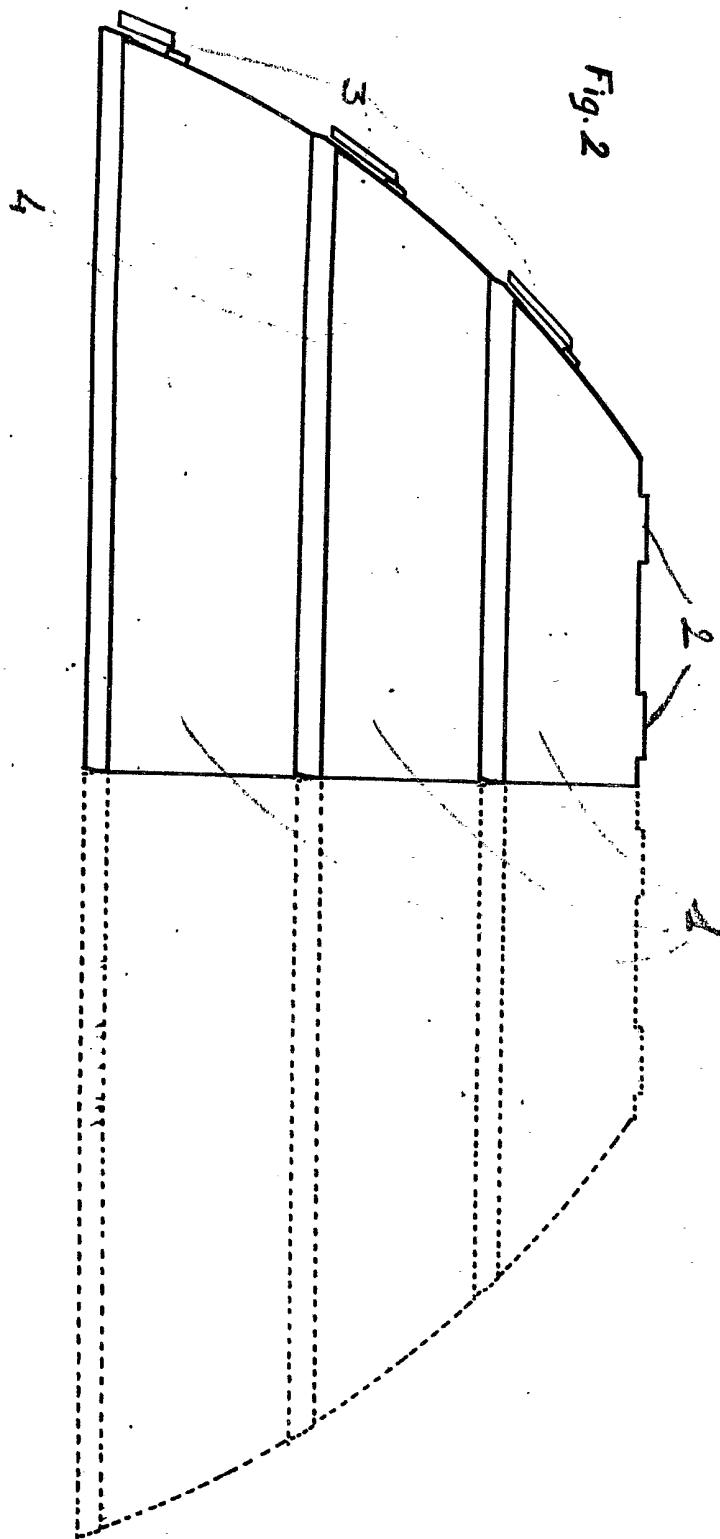
1/3

Fig. 1



2484221

2/3



2484221

3/3

Fig. 3

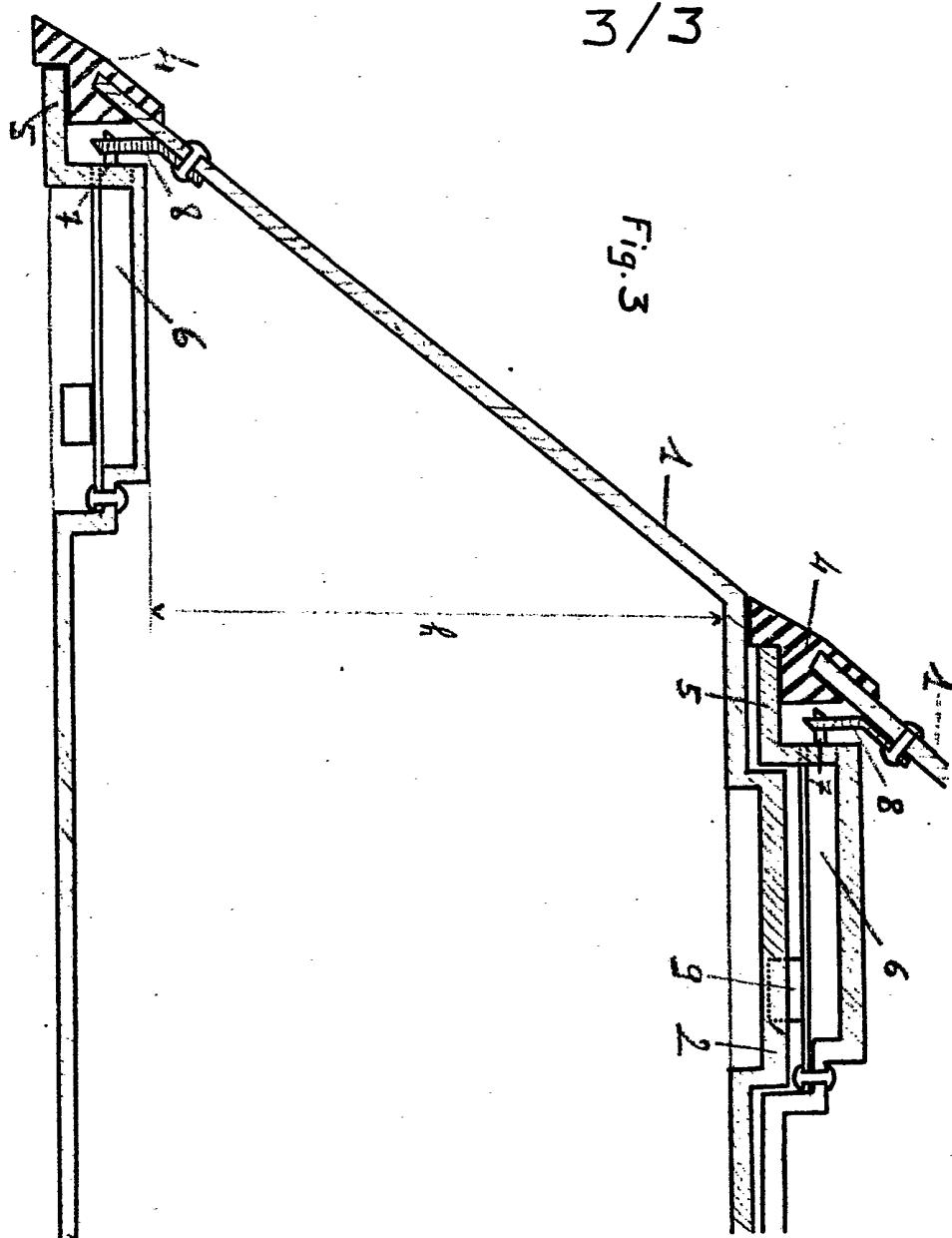


Fig. 4

